



Territoire reconnu  
Réserve de biosphère  
Unesco  
Géoparc mondial Unesco  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-2022CS69-DE

## Délibération 2022 CS 69 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### Objet : Château de Buoux – Demande de financement – FEDER

L'an deux mille vingt-deux le 27 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 21 septembre 2022, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 66 votants :
- 42 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents
- 18 membres représentés.

#### Etaient présents :

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Arlette LEROY, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Michelle WOLFF, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Roland PETIET, Rémy LANDIER, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENZA, Antoine SCADAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Claude BERTON, Théo FONTAINE, Georges BOTELLA, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

#### Avaient donné pouvoir :

##### Madame

Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGER  
Solange FOUVET à Monsieur Paul COPETE  
Laurence DE LUZE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA  
Michèle MALIVEL à Madame Laurence LE ROY  
Charlotte CARBONNEL à Madame Viviane DARGER  
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD  
Solange PONCHON à Monsieur Jean-Pierre RICHARD  
Marion MAGNA à Madame Dominique SANTONI  
Catherine SERRA à Monsieur Pierre FISCHER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

**Monsieur**

Pascal RAGOT à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Marc DUVAL à Monsieur Serge VANNEYRE  
Patrick MERLE à Madame Arlette LEROY  
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Patrick COURTESUISSE  
Fabien GERVAIS BRIAND à Madame Valérie PEISSON  
Pierre POURCIN à Madame Valérie PEISSON  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Frédéric SACCO à Madame Claire ARAGONES  
Christian CHIAPPELLA à Monsieur Pierre FISCHER

**Etaient excusés :**

**Madame**

Delphine CRESP, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Catherine NOLLET, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Elisabeth AMOROS

**Monsieur**

Sébastien TROUSSE, Richard KITAEFF, Thomas FIASCHI, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine HEIL, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Roland GIRAUD, Thierry RICHARME

**Etaient absents :**

**Madame**

Hélène BLEUZEN, Valérie BARDISA, Valérie DELPECH

**Monsieur**

Jean-Luc MIOLA, Emmanuel LUTHRINGER, Béatrice VINCENT, Grigori GERMAIN, Jean-François DUBOIS, Grégori BALLIN, Kévin ROLANDO, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Claude OBERT

**Etaient présents sans voix délibérative :**

**Madame** Monique PAQUIN, Jeanne BENIHYA VERDE, Alexandra MATUSCAK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 25 septembre 2020 enregistrée le 1<sup>er</sup> octobre 2020 en Préfecture de Vaucluse relative au projet du Château de Buoux et à ses demandes de financement ;

Considérant le cadre technique, administratif et financier du projet défini par la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 ;

Considérant l'Appel à projet FEDER Massif des Alpes relatif au soutien à un tourisme diversifié et durable dans le Massif des Alpes ;

Considérant la partie spécifique de ce projet global relative au projet d'ouverture au public et d'accueil touristique à travers la création d'un centre d'interprétation des patrimoines pour une dépense de 1 194 957 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel spécifique associé à cette partie du projet global et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et les montants de participation du Parc pas augmenté :
  - UNION EUROPEENNE - FEDER : 501 882 € 42.0 %
  - REGION SUD : 449 485 € 37.6 %

*Déjà acquis dans le cadre de la convention-cadre Région/PNRL pour le projet global du Château*

- PNRL : 243 590 € 20.4 %
- TOTAL HT : 1 194 957 € HT**

- **SOLLICITER** auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER une subvention de 501 882 euros pour la réalisation de cette partie du projet global relative au projet d'ouverture du site au public et d'accueil touristique à travers la création d'un centre d'interprétation des patrimoines.
- **AUTORISER** la Présidente à signer les conventions ou pièces spécifiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

